

**Procès-verbal**  
**du Conseil Municipal**

**Séance du 16 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 16 mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

**Présents** : Mmes CAYROL Laure - CAYROL Maëlys – DARDENNES Agnès - DOUMENC Sophie - THAMIE Sylvie – MERCIER Martine et MM. GERARD Philippe - HUG Maxime – LATAPIE Jérémy - NEVEUX Jean-Michel – NAJM Ghassan

**Absent(e)s** : M. CARAYOL Florent

**Absent(e)s représenté(e)s** : M. DELFAUD Alexandre a donné procuration à Mme MERCIER Martine, Madame CAYROL Maëlys a été élue secrétaire

Monsieur Le Maire demande en début de séance de rajouter des points à l'ordre du jour, à savoir

Local Maison Médicale – Madame MARCHAND Lucille  
Voirie – Demande d'achat de terrain – Route Combe Dardenne  
Maison du XVIème - Vente

**Validation du procès-verbal du 11 avril 2023**

Le procès-verbal du 11 avril est validé à l'unanimité.

**1-Budget Commune – Décision modificative n°1**

Monsieur Le Maire précise du besoin d'acheter du petit matériel pour le personnel voirie (achat d'une perceuse). Il est donc demandé de prendre une décision modificative afin d'ouvrir les crédits nécessaires.

**CREDITS A OUVRIR**

	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
21 / 2188 / 127	Autres immobilisations corporelles	576.00
	<b>Imputation</b>	<b>576.00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
21 / 2181 / 104	Installations générales, agencements et aménagements divers	576.00
	<b>Total</b>	<b>576.00</b>

*Vote à l'unanimité*

**2- Budget Commune – Admission en non-valeur**

Il est fait lecture du courrier de Madame CAU Armelle, comptable public de Figeac, relatif aux titres non recouverts à ce jour et pour lesquels elle demande une admission en non-valeur.

Montant global de 76.60 €.

*Vote à l'unanimité*

**Ecole – Participation des communes aux frais de fonctionnement**

Monsieur Le maire présente le tableau de répartition des charges de l'année 2022 avec le rappel de années précédentes. Après une analyse des lignes de dépenses, et après avoir noté une baisse importante du nombre d'enfants, le montant de la participation pourrait être de 1 800€.

Après discussion et avoir rappelé que cette participation est étudiée chaque année en collaboration avec la commune de Livernon, il est proposé de retenir le montant pour cette année à 1500 €.

Il est noté qu'une augmentation plus importante de la participation pourrait avoir lieu l'année prochaine au vu de l'augmentation des fluides et de l'alimentation.

*Vote à l'unanimité*

#### **Maison médicale – Local Orthophoniste – Madame NADAL Chloé**

Il est rappelé la délibération n° 2023-03-017 du 20 mars dernier par laquelle Madame NADAL Chloé faisait part de sa décision de réduire son temps d'occupation du local à compter du 01 juillet 2023 (2 jours au lieu de 3).

Madame NADAL, par courrier arrivé en avril, nous demande de repousser la date d'effet au 12 juillet 2023. Il est rappelé que le montant du loyer voté en mars reste inchangé.

*Vote à l'unanimité*

#### **Maison Médicale – Local MARCHAND Lucille**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n° 2022-11-018 du 28 novembre 2022 validant la signature d'un bail professionnel avec Madame MARCHAND Lucille, Psychologue clinicienne du développement à la maison médicale pour une occupation d'un local (*ancien local occupé par Madame LESCURE Céline*) à raison de 2 jours par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

Le montant du loyer voté était de 200 € mensuel (loyer de 157.50€ + 42.50€ de charges locatives) reprenant le montant de l'ancien locataire.

Lors des dernières décisions concernant le calcul des loyers des professionnels de santé, il a été instauré un mode de calcul avec une tarification horaire et un calcul au temps d'occupation.

Le montant du loyer doit donc est revu.

Monsieur Le Maire propose également l'instauration d'un loyer plancher de 130 € et offrir la possibilité de mutualiser les bureaux. Il est convenu que le local médecin reste disponible pour accueillir un nouveau docteur.

Le montant du loyer de Madame MARCHAND passe donc à 130 € hors charges à compter du 01/06/2023.

*Vote à l'unanimité*

#### **Voirie – Demande d'achat de terrain – Route Combe Dardenne**

Demande de Monsieur et Madame DESCHAMPS pour l'acquisition d'une bande de terrain en bordure de leur parcelle et de la route de combe Dardenne.

Il convient de vérifier auprès des services compétents de la non-utilité de ce terrain (pas d'élargissement de voie publique prévu). Cette demande sera revue lors d'une prochaine séance pour déterminer le prix de vente au m<sup>2</sup> afin de lancer l'ensemble des procédures d'enquêtes publiques sur toutes les demandes en cours.

#### **Voirie – Demande d'achat de terrain – Vialans**

Demande de Monsieur LE MOAL pour l'acquisition d'une bande de terrain en bordure de leur propriété à côté de la maison de Madame ARMAND Corinne.

Accord de principe.

Cette demande sera revue lors d'une prochaine séance pour déterminer le prix de vente au m<sup>2</sup> afin de lancer l'ensemble des procédures d'enquêtes publiques sur toutes les demandes en cours.

#### **Voirie - Convention – Contrôle des appareils de défense contre l'incendie**

Monsieur Le Maire rappelle que le SDIS du Lot n'assure plus le contrôle des appareils de défense contre l'incendie et que la responsabilité de cette tâche obligatoire revient donc aux communes.

Le Syndicat du Limargue et du Ségala n'ayant pas cette compétence a toutefois réalisé une consultation auprès de deux sociétés pour effectuer l'entretien et le contrôle des appareils de défense incendie et a retenu la SAUR. Chaque collectivité peut, si elle le souhaite, signer directement à compter de cette année une convention avec la SAUR pour une durée de 6 ans.

Autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention avec la SAUR

*Vote à la majorité*

#### **Bâtiment - Convention ENEDIS – Boulangerie**

Une convention de servitude a été signée avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales : pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée H 527.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Autorisation à Monsieur le Maire de signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées.

*Vote à l'unanimité*

### **Bâtiment - Camping municipal – Saison 2023**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur l'ouverture du camping pour la saison 2023.

Il expose que chaque année, avant l'ouverture, différents travaux sont nécessaires pour la remise en état des locaux, précise également de la difficulté pour recruter du personnel en charge de l'entretien des communs et de l'encaissement des recettes. Toutes ces dépenses restent onéreuses pour la collectivité avec des bilans en fin de saison très mitigés. Le projet d'aménagement du camping avec Camping-Car Park avance bien et les demandes de devis sont en cours.

Au vu de l'état d'avancement du dossier et des contraintes énoncées ci-dessus, il est proposé à l'assemblée de ne pas ouvrir pour cette saison estivale.

*Vote à l'unanimité*

### **Adhésion CAUE – Année 2023**

Monsieur le maire fait lecture à l'assemblée du courrier reçu par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE) concernant le renouvellement d'adhésion pour l'année 2023.

Le montant de cette cotisation s'élève à 60,00 € pour une population comprise entre 1 à 700 habitants.

*Vote à l'unanimité*

### **Bâtiment – Vente Maison du XVI<sup>ème</sup>**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'achat reçue de Monsieur Jean-Baptiste COLLIN pour l'achat de la maison du XVI<sup>ème</sup>.

La préservation du bâti et de l'offre de location sont respectées (locatif saisonnier qui deviendrait permanent après réalisation de travaux). De plus, il s'agit d'une personne d'Assier.

Accord de l'assemblée pour la vente à Monsieur COLLIN Jean-Baptiste du bien au prix de 180 000 € net vendeur.

*Vote à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Elections sénatoriales**

Les élections auront lieu le dimanche 24 septembre 2023.

Information sur la désignation des délégués et des suppléants le 9 juin 2023. (3 délégués et 3 suppléants).

Proposition de déclaration des candidats avant le 05 juin 2023.

La réunion du conseil municipal se déroulera le 09 juin 2023 à 12h30.

### **Eglise St Pierre- Dossier Fondation du patrimoine**

Possibilité de déposer auprès de la Fondation du Patrimoine un dossier pour la prise en charge d'une partie des travaux de l'Eglise. Le dossier va être monté rapidement avec l'aide du SDAIL.

### **Bureau de Poste**

Suite à la signature du nouveau contrat de présence postale entre le groupe la poste et l'AMF, le bureau de poste va ouvrir tous les jours (y compris le samedi) – du lundi au vendredi 9h/12h30 et le samedi 9h/12h.

Projet d'un facteur-guichetier à l'étude.

### **Saison Estivale**

Réunion de préparation le 06 juin 2023 pour une rencontre avec toutes les associations pour réaliser l'agenda.

### **France Noyer – Visite de toutes les classes de l'Ecole**

Information des visites de l'ensemble des classes de l'Ecole chez France Noyer. Une invitation a été adressée à tous les conseillers qui souhaitent y participer.

### **Installation QR Code**

Information sur la réception d'une offre pour l'installation de panneaux QR Code sur la commune sur différents lieux de la commune afin d'apporter des informations touristiques.

A étudier.

### **Ecole**

Il a été proposé de donner un nom à l'école d'Assier. Parents, enfants et enseignants pourront donner un avis. Agnès Dardennes propose de réaliser le dépouillement et de faire le retour des propositions lors d'un prochain conseil municipal.

Information de Madame La Directrice de l'Ecole sur une demande réalisée auprès de l'Inspection pour demander un poste provisoire ou des heures complémentaires suite à la suppression du poste unilingue.

Réception d'une motion émanant de l'Association de Défense de la Gare d'Assier pour la suppression du poste. Demande en attente du retour de l'inspection au vu de l'intervention de la directrice sur la question posée d'un poste provisoire ou d'heures complémentaires.

### **Gens du voyage**

Un courrier va être adressé très prochainement à toutes les instances pour soulever les problèmes récurrents rencontrés avec les gens du voyage.

### **Motion sur le déferrement de la ligne ferroviaire Cahors – Capdenac**

Demande de motion reçue de l'Association de Défense de la Gare pour demander le positionnement contre le déferrement et la transformation en voie verte de la ligne.

Pas de positionnement de la commune.

Séance terminée à 23h45